ID: 081-200040905-20241212-121224\_4-DE





## Deliberation Conseil Communautaire Communaute de Communes Carmausin-Segala

## **SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 6 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	2
Titulaires présents	40	Voix délibératives	46
Délégués avec pouvoir	4	Membres présents	42

Titulaires présents: 38 (aux points 1.1 et 1.2), 39 (au point 2), 40 (du point 3.1 à 5.1), 41 (du point 5.2 à la fin)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BALARAN Jean-Marc (à partir du point 3.1), BARRAU Jean-Louis,
BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François (à partir du point 5.2), CALMELS
Thierry, CARMES Monique, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine (pouvoir de BOUYSSIE
François jusqu'au point 5.1), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian
(à partir du point 2), ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MALIET Thierry,
MANUEL Christian, MARTY Denis, MERCIER Roland, MILESI Marie, NORKOWSKI Patrice (pouvoir de BARILLIOT
Christine), PUECH Christian (pouvoir de MAFFRE Alain), RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SELAM Fatima, SENGES Jean-Marc,
SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid.

Suppléants présents avec voix délibérative : 2 (du début au point 10), 1 (au point 11.1), 0 (du point 11.2 à la fin) ALQUIER Philippe (représente VALIERE Jean-Paul – jusqu'au point 11.1), AYMARD Stéphane (représente MUNOZ Sonia – jusqu'au point 10).

Titulaires excusés: 17 (aux points 1.1 et 1.2), 16 (au point 2), 15 (du point 3.1 à 5.1), 14 (du point 5.2 à la fin)
BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 2), BARBE Christian, BARILLIOT Christine (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), BEX
Fabienne, BOUYSSIE François (jusqu'au point 5.1 — pouvoir à COURVEILLE Martine), HAMON Christian (jusqu'au point 1.2), MAFFRE Alain (pouvoir à PUECH Christian), MALATERRE Guy, MUNOZ Sonia (représentée), ORRIT Didier,
PENA Sylviane, SIBRA Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), SOURDIN Anne, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul,
VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance : BOUSQUET Jean-Louis

## DELIBERATION N° 12/12/2024-4 ADHESION AU GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE VIVANT

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions spécifiques auprès des publics, la Communauté de Communes peut être amenée à faire appel, ponctuellement, à des artistes et/ou de techniciens du spectacle sous contrat à durée déterminée afin de concourir à la réalisation d'un spectacle vivant en présence d'un public.

Pour ce faire, la Communauté de Communes doit adhérer au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), mis en œuvre par France Travail, afin d'effectuer les démarches administratives, les déclarations d'embauche et le paiement des cotisations sociales.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID: 081-200040905-20241212-121224\_4-DE

## Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'adhésion gratuite au GUSO, en tant qu'employeur public, pour permettre l'embauche ponctuelle d'artistes ou de techniciens du spectacle.
- **PREVOIT** une enveloppe maximale de 2 000 euros pour l'année 2024 permettant la rémunération des artistes ou techniciens ayant le statut d'intermittents du spectacle.
- AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

> Certifié conforme, Le Président Didier SOMEN

Le secrétaire de séance Jean-Louis BOUSQUET

Sympausing Street